



La tonte des brebis gestantes Pour le bénéfice de la brebis ou de l'éleveur?

Question

Bonjour. Je commence en production ovine. J'ai un petit troupeau et mes brebis doivent agneler en février et mars. On m'a dit de tondre les brebis avant l'agnelage. La vente de laine ne couvrant pas les frais de la tonte, est-ce que d'autres arguments peuvent me convaincre de la faire?

D'un producteur du Bas-St-Laurent.

Le bénéfice de la brebis

La question est de savoir qu'est-ce qu'on considère comme étant le bénéfice de la brebis... Sur quelle base mesure-t-on ceci? Bien-être animal, productivité optimale, etc.? Disons que tous ces paramètres sont liés. Du point de vue de la consommation, il semble que la tonte réalisée avant le 100^e jour de gestation ne se traduise pas par une augmentation de celle-ci. Passé 100 jours de gestation, les brebis tondues consommeraient 5 à 15% plus d'aliments. Rappelons que l'accès à des aliments de qualité et en quantité suffisante est essentiel pour assurer un développement adéquat du placenta et des agneaux, en plus de mieux préparer la femelle à la lactation imminente.

Si les brebis sont gardées à des températures froides, il faut nécessairement prévoir la tonte de façon à leur assurer une couverture de laine suffisante pour les protéger du froid. Et si elles sont gardées en bergerie chaude, n'oubliez pas que les animaux tondues vous aideront à maintenir des conditions ambiantes plus confortables, particulièrement en ce qui concerne le taux d'humidité. Des brebis tondues dégagent de la chaleur, ce qui permet de ventiler plus adéquatement et de sortir l'humidité libérée par les animaux. Chez des brebis non tondues,

la capacité isolante de la laine permet à celles-ci de conserver leur chaleur et le taux d'humidité grimpe, ce qui est néfaste pour la santé de vos animaux!

Petit rappel en passant : il a été démontré que la tonte des brebis avant l'accouplement ne se traduisait pas par une amélioration de la prolificité et la faible augmentation de la fertilité ne justifiait pas la pratique.

Le bénéfice de l'éleveur

Plusieurs études ont confirmé que la tonte des brebis autour des jours 70 à 100 de gestation avait des répercussions positives notables sur celles-ci et leur progéniture. Et qui dit amélioration des performances dit profit potentiel.

Poids des agneaux à la naissance

La tonte des brebis conduit à l'augmentation du poids à la naissance des agneaux jumeaux sans toutefois influencer le poids des agneaux simples. Cette nuance sur la taille de portée est importante puisqu'on ne veut certainement pas se retrouver avec des simples au poids excessif qui conduisent à des difficultés à l'agnelage. Toutefois, l'augmentation du poids à la naissance des jumeaux n'est pas suffisante pour entraîner ces problèmes mais se répercute en une

survie accrue des agneaux. Lorsque la tonte est effectuée autour des jours 70-80 de la gestation, le poids des jumeaux est augmenté d'environ 7-15 % (selon les études), probablement par la modification de la gestion du glucose par le placenta et le fœtus. Et la mortalité des agneaux a été réduite d'environ 3 %, ceci étant possiblement lié à une capacité accrue à produire de la chaleur corporelle grâce au poids supérieur des nouveaux nés.

Production laitière et poids des agneaux au sevrage

Les retombées de la tonte au 100^e jour de gestation se font sentir jusqu'à la lactation alors qu'après 75 jours de production, les brebis tondues donnaient 20 % plus de lait que les non tondues. Le bénéfice du producteur?

Les agneaux sevrés à ce moment étaient 9 % plus pesants que lorsque issus de brebis non tondues. Il faut aussi se souvenir qu'une brebis récemment tondu offre un pis beaucoup plus facilement accessible à ses agneaux, et certainement plus propre... ce qui réduit les contaminations.

Le calcul à faire

Il reste donc à savoir si, dans votre situation, la pratique est payante. Dans votre calcul, n'allez pas simplement considérer le coût de la tonte et le revenu de la laine... Et si c'est le réflexe qui vous était venu en tête, révisez les paragraphes précédents!

Faites parvenir votre question à johanne.cameron@cepoq.com ou au 418 856-1200, poste 221.